

# STRATEGIE BIODIVERSITE

## DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE (CCHLeM)

### Stratégie et plan d'actions



# Sommaire

<b>0. Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. Le diagnostic en bref</b>	<b>11</b>
1.1 : La biodiversité par milieux	13
1.2 : Les vulnérabilités	21
1.3 : La trame verte et bleue, la trame noire, la trame brune	26
La trame verte et bleue	27
La trame noire	32
La trame brune	37
1.4 : Les enjeux territoriaux	38
<b>2. La stratégie</b>	<b>49</b>
2.1 : L'ambition politique	50
2.2 : Des prérequis nécessaires à la mise en place opérationnelle d'une stratégie à l'ambition forte	52
2.3 : Les axes stratégiques	56
<b>3. Le plan d'actions</b>	<b>65</b>
<b>4. Annexes</b>	<b>66</b>

# 0

# INTRODUCTION

## INTRODUCTION

# Une 6ème extinction de la Biodiversité



L'érosion sans précédent de la biodiversité est avérée, on parle parfois de 6<sup>ème</sup> extinction massive dont l'Homme et ses activités sont les causes principales.

Selon l'UICN, on estime ainsi que 28% des espèces sont éteintes ou menacées à l'échelle mondiale parmi les espèces étudiées et que 78% des habitats sont dans un état de conservation défavorable. En Europe, continent où les habitats sauvages ont disparues, l'équilibre s'est rétréci au fil des siècles d'aménagement du territoire, appuyé par l'agriculture et l'urbanisation.

**Six causes** justifient la perte de la biodiversité à l'échelle mondiale :



**La modification de l'usage des sols** entrainant un changement d'état des milieux, souvent vers des états moins riches.



**La fragmentation des milieux** conduisant à la pauvreté génétique des populations et parfois leur disparition.



**Les invasions biologiques** confortés par les flux mondiaux assurant aux espèces le passage d'un continent à l'autre.



**La surexploitation des espèces**, principalement à des fins alimentaires pour l'homme et le bétail entrainant leur adaptation voire leur disparition.



**Le changement climatique** dont la responsabilité humaine renforce la fragilité des espèces locales devant s'adapter en quelques décennies à des climats nouveaux.



**Les pollutions diverses** des sols, eaux et air fragilisant les espèces liées aux activités agricoles et industrielles principalement.

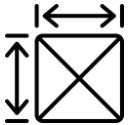
## INTRODUCTION

# Le territoire en chiffres : profil socio-économique



**40** communes

Etablissement public créé le 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion de précédentes communautés de communes (Haut-Limousin, Basse Marche et Brame Benaize)



**1266,2 km<sup>2</sup>** de superficie

**84046 ha** de Surface Agricole Utilisée (SAU)

- - **1%** de SAU entre 2010 et 2020

**799** exploitations agricoles

- - **22%** d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020

**10 300 km** de haie : caractéristique territoriale

**110 414 ha** de zones agricoles

**14 561 ha** de forêts et milieux naturels

**1383 ha** de zones artificialisées

**253 ha** de surface en eau.



**23 572** habitants

- **1 501** hab. entre 2014 et 2020

**44,4%** de la pop. a + de 60 ans



**17 213** logements dont :

- **3 319** résidences secondaires (19%)
- **2 694** logements vacants (16%)
- - **0,24%** de logements en moyenne annuelle entre 1968 et 2020



**7 703** emplois (dont 15% en agriculture)

**1005** entreprises

## INTRODUCTION

# Le territoire en chiffres : profil géo-climatique et patrimonial



**Climat océanique altéré** : températures douces, pluviométrie abondante, précipitations réparties au long de l'année

**135** jours de pluie / an pour **916** mm,

**11,4°C** de température moyenne

**Plateau relativement plat** dont les altitudes oscillent autour de **250 m**.



**Roches métamorphiques** (gneiss et roches apparentées, schistes) et **roches plutoniques** (granites) typiques de la région naturelle du Limousin

Dans le sud du territoire s'étire d'Est en Ouest un **petit massif montagneux** : les monts de Blond culminant à **514 m**



Transition entre **façade atlantique** à l'ouest et **climats semi-continentaux et montagneux** à l'est

**3 300 espèces recensées**, dont

• **43%** de flore et mousse



- 1432 espèces de plantes, 67 protégées, dont 222 affichent un enjeu de conservation défavorable
- Ex : Anacamptide punaise, très rare à l'échelle régionale et menacées en France

• **32%** d'insectes



- 66 espèces d'odonates (18 menacées, 2 protégées), 425 coléoptères (2 protégés, 12 à statut de conservation défavorable), 66 orthoptères (2 à statut défavorable), 231 lépidoptères (3 à statut défavorable)



• **7%** d'araignées

- 231 espèces dont 2 en danger

• **7%** d'oiseaux



- 258 espèces dont 184 protégées et 134 espèces menacées ou quasi-menacée

• **1,9%** de mammifères



- 62 espèces, dont 5 non revues depuis les années 2000.
- Près de la moitié sont protégées, et 16 ont un statut de conservation défavorable. 2 espèces exotiques envahissantes
- Ex : le castor, revenu dans le Limousin par la Gartempe.

## INTRODUCTION

# Le territoire en chiffres : les effets du changement climatique

Dans un scénario à + 2°C d'ici 2030 et + 2,7°C d'ici 2050 par rapport à l'ère préindustrielle, le territoire verra son climat modifié. Les données suivantes représentent l'état des lieux des conditions climatiques de la CCHLeM en 2050 dans ce scénario.

### Augmentation générale des températures :

- Hiver : + 1,4°C à + 2,6°C (moy. actuelle : 4,6°C)
- Printemps : + 1,1°C à + 2,1°C (moy. actuelle : 10,5°C)
- Été : + 1,9°C à + 2,8°C (moy. actuelle : 18,8°C)
- Automne : + 1,9°C à + 2,9°C (moy. actuelle : 11,8°C)

### Variation des précipitations :

- Hiver : + 11mm à +100mm (moy. actuelle : 249mm)
- Printemps : - 20mm à + 311 mm (moy. actuelle : 239 mm)
- Été : - 61 mm à + 10 mm (moy. actuelle : 188m)
- Automne : - 28 mm à + 25 mm (moy. actuelle : 240 mm)

**Vulnérabilité au risque inondation** identifié sur des communes du territoire

### Augmentation du nombre de jours de sol sec :

- De - 8 à + 51 jours (médiane : + 25)
- Concentration sur l'été et l'automne

### Augmentation du nombre de jours et nuits très chaud.e.s :

Jour à + de 35°C et nuit à + de 20°C

- Jour : de + 2 à + 7 (médiane : + 5)
- Nuits : de + 7 à + 17

### Augmentation du nombre de jours avec risque de feu de végétation :

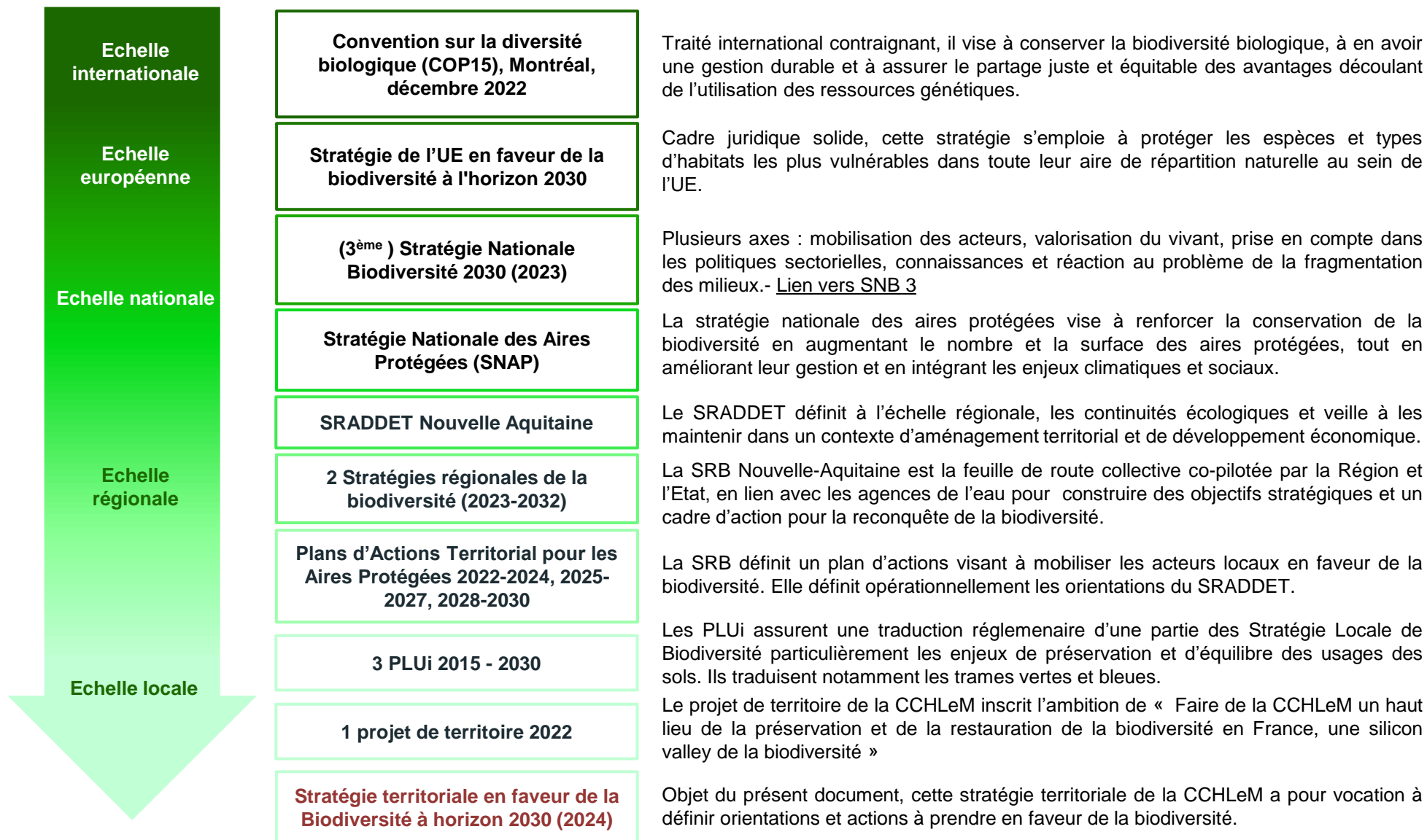
- Jusqu'à + 11 jours (médiane : + 3) (moy. actuelle : 1 jour)

**Vulnérabilité aux feux de forêt** identifié sur des communes du territoire

Source : CLIMADIAG, par Météofrance, à partir des projections climatiques EXPLORE2

## INTRODUCTION

# Un contexte réglementaire et stratégique sur la biodiversité



# B I O D I V E R S I T E

Lors de l'élaboration du projet de territoire de la CCHLeM, les acteurs et les élus ont choisi de parier sur deux projections dans le monde et sur deux seulement : valoriser la nature (et notamment la biodiversité), et parier sur les pépites industrielles.

Le 14 novembre 2022, ce projet de territoire ambitieux a été adopté en conseil communautaire. En son sein, un pari fort : celui de **faire de la biodiversité un axe notoire de son projet de développement, un véritable levier stratégique au service de la communauté de communes.**

La biodiversité sur le territoire ne se distingue pas par son caractère extraordinaire, au sens propre du terme, mais par sa richesse, son accessibilité, sa présence en tout lieu, en tout temps. Cette richesse demande des efforts conséquents pour être préservée, protégée, reconquise parfois.

Ces efforts, le territoire s'est tenu prêt à les déployer, en construisant une stratégie locale pour la biodiversité audacieuse, ambitionnant de faire de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche un haut lieu de la préservation et de la restauration de la biodiversité, d'envergure nationale.

Cette stratégie locale spécifique s'inscrit bien entendu dans la dynamique régionale inscrite à la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2022-2032, donnant le cadre de l'appel à projet « Nature et Transitions » dont la CCHLeM a été bénéficiaire.

Cette stratégie s'inscrit par ailleurs en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Contrat d'Objectif Territorial (COT) conclu avec l'ADEME.

## INTRODUCTION

# La concertation réalisée tout du long de la Stratégie Biodiversité

Janvier -Mars

Avril -  
Juin

Juillet -  
Septembre

Octobre -  
Décembre

Décembre -  
Mars

Avril -  
Juin

Diagnostic

Stratégie et préactions

Plan d'action et volet  
urbanisme

Finalisation



GT Elus 1



Forum  
acteurs 1



GT Elus 2  
Forums acteurs 2,3

Atelier Agents 2

Bureau  
communautaire



Restitution Agents  
Conseil des Maires

Conseil  
communautaire

# 1

# LE DIAGNOSTIC EN BREF

# Éléments de contexte

**3300**

espèces sur le territoire

**328**

sont protégées

**430**

sont menacées ou quasi-menacées

**75%**

Ce que représentent la flore et les insectes dans le total des espèces



**50%**

des espèces à enjeu de conservation défavorable et/ou protégées sont des oiseaux (mieux connus des naturalistes)



## Les insectes

sont nombreux mais mal connus, seules certaines espèces font l'objet d'une liste rouge (quelques papillons, libellules)



## L'anacamptide

### punaise,

orchidée disparue du Limousin, a été retrouvée sur le territoire



## L'élevage extensif,

les prairies de pâture, le bocage, caractéristiques de la CCHLeM, sont favorables à la biodiversité, et permettent d'accueillir des espèces plus rares, comme l'oedicnème criard

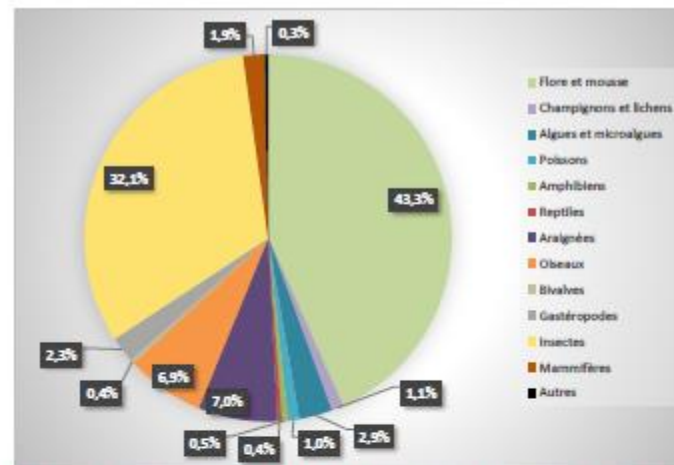


Figure 1 : total des espèces présentes sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche

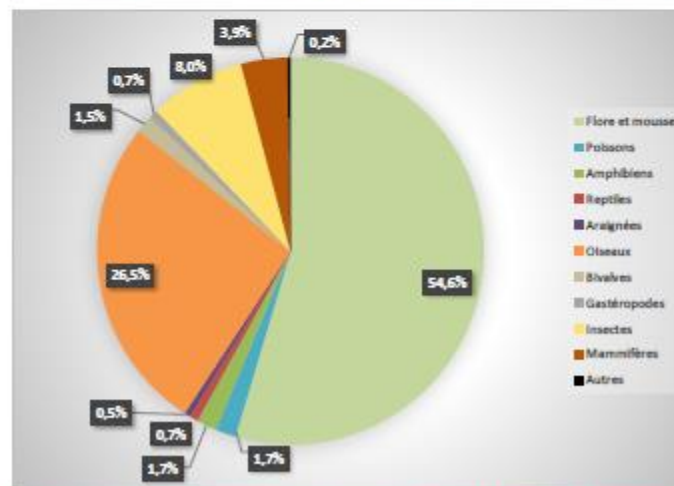


Figure 2 : espèces à enjeu de conservation défavorable présentes sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche

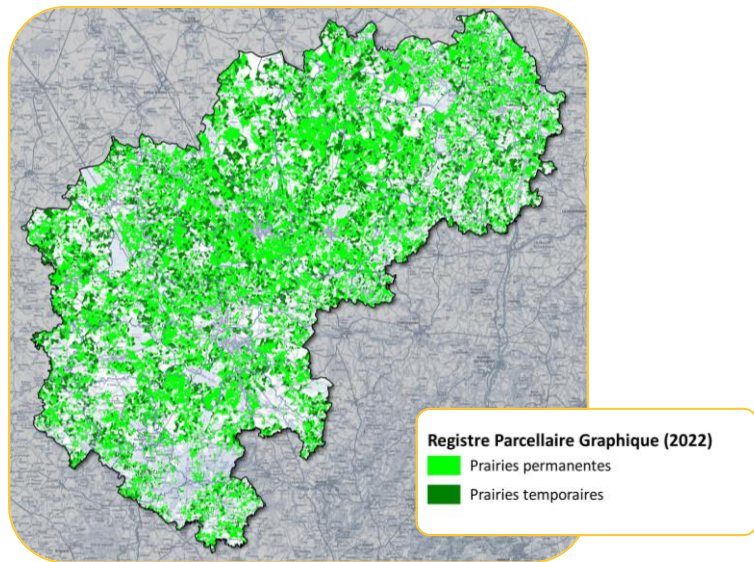
Source : Calidris, diagnostic

# 1

# LE DIAGNOSTIC EN BREF

## 1.1

La biodiversité par milieux



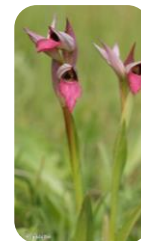
Répartition des prairies au sein du territoire du Haut-Limousin en Marche

Un renforcement du bocage et des prairies depuis la moitié du XIXème siècle particulièrement dans le Nord, ancien grenier à grain du Limousin. La dynamique inverse commence à s'observer actuellement. 85% de la SAU en surface prairiale, séparée entre élevage extensif bovin (à l'est) et ovin caprin (à l'ouest).

Principalement des prairies permanentes : réservoirs importants de biodiversité assurant trois fonctions pour la faune sauvage : lieu d'alimentation, de reproduction et de refuge. Difficulté à connaître l'âge des prairies permanentes. Les prairies permanentes de plus de 20 présentent un véritable intérêt biologique (champignons, sols...)



Gratiolle officinale



Sérapias langue



Tarier des près



Pie-grièche écorcheur

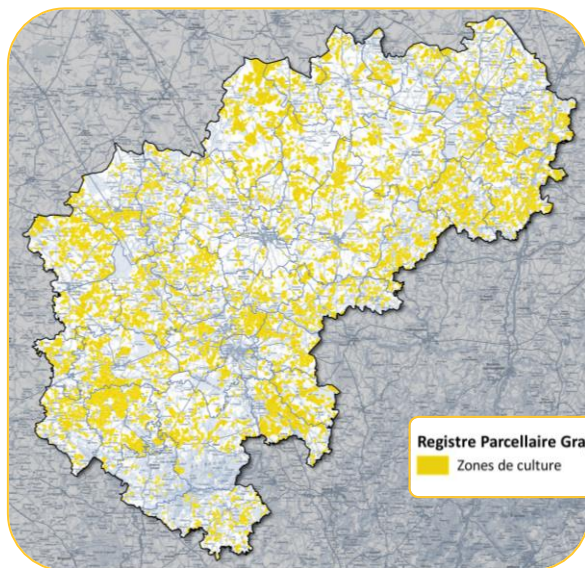
- ⌘ Transformation des prairies en cultures, moins riche en biodiversité
- ⌘ Déprise agricole et fermeture des paysages
- ⌘ Des sites protégés sur le territoire mais aucun en lien avec le milieu agricole, notamment bocager



Source : Calidris, diagnostic



CULTURES



Registre Parcellaire Graphique (2022)  
Zones de culture

Répartition des cultures au sein du territoire du Haut-Limousin en Marche

Les cultures représentent 13% de la SAU du Limousin, alors qu'au début du XXème siècle les terres arables représentaient plus de la moitié du territoire agricole. Sur la CCHLeM, elles représentent 23% selon le RPG 2022, réparties de manière homogène sur le territoire.



Nielle des blés



Spéculaire Miroir-de-Vénus



Chrysanthème des moissons

- ⚠ Déprise agricole et fermeture des paysages
- ⚠ Pollution par antiparasitaire, impactant les insectes et leurs prédateurs
- ⚠ Des sites protégés sur le territoire mais aucun en lien avec le milieu agricole, notamment bocager

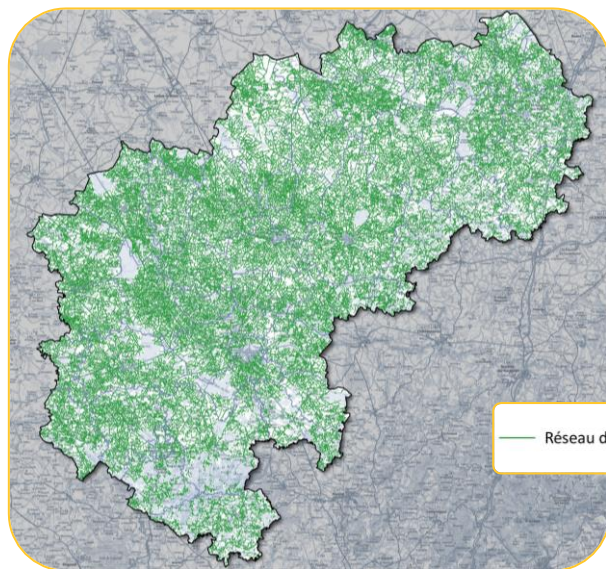


MENACES

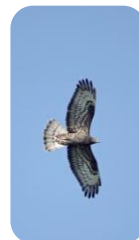
Source : Calidris, diagnostic



HAIES



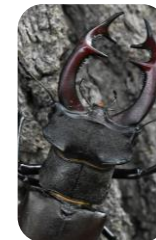
Maillage bocager de la CCHLeM



Bondrée apivore



Grimpereau des jardins



Lucane cerf-volant



Grand capricorne

Le réseau de haies est dense sur l'ensemble du territoire, qui fait partie du bocage limousin, très caractéristique du nord de la Haute-Vienne, tourné vers l'élevage extensif. A noter cependant que dans le secteur d'élevage ovin, une dégradation des strates de la haie accessible par le bétail est observée.

Les intérêts des haies pour la biodiversité sont multiples : habitats, zone de reproduction et de nidification, refuge hivernal, etc.

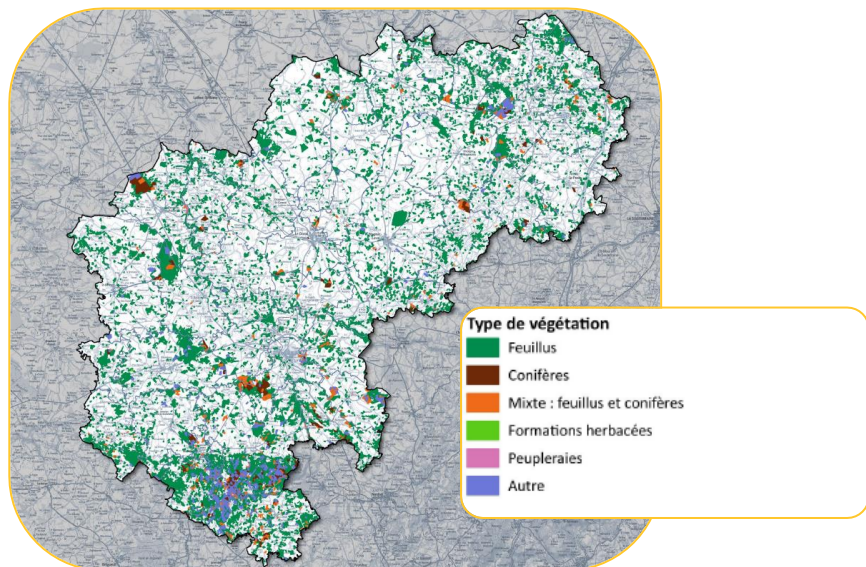
Le territoire compte un linéaire de 10 300 km de haies.

- ⚠ Remembrement et disparition constatées des haies bocagères
- ⚠ Déprise agricole et fermeture des paysages
- ⚠ Pollution par antiparasitaire, impactant les insectes et leurs prédateurs
- ⚠ Des sites protégés sur le territoire mais aucun en lien avec le milieu agricole, notamment bocager



**MENACES**

Source : Calidris, diagnostic



Chat sauvage



Pouillot siffleur



Barbastelle d'Europe



Ecreuil rouge



Douglas



Châtaigner



Epicéa



Chêne sessile

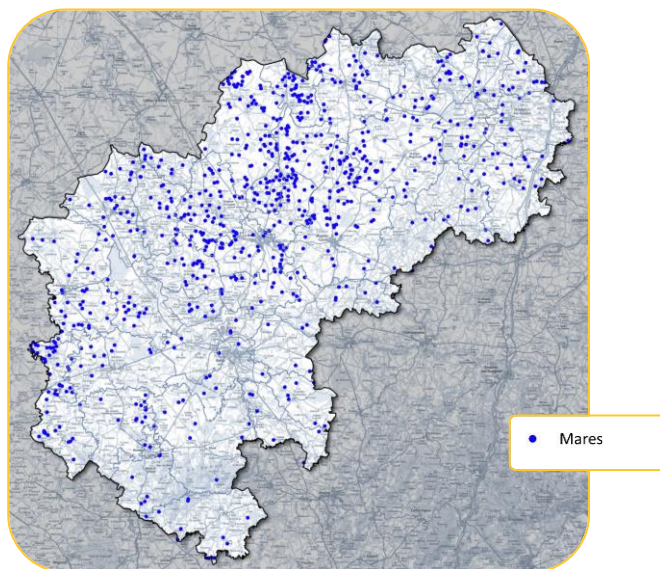
Les différents types de végétations forestières sur le territoire du Haut-Limousin en Marche

Ce sont majoritairement des forêts de feuillus, et dans une moindre mesure de plantations de résineux. Il s'agit de taillis de chênes, moins souvent de châtaigniers, ainsi que des plantations de chênes rouges et de Douglas. L'essentiel des boisements de la communauté de communes sont privés. Ces forêts privées sont souvent de petites tailles et ne possèdent pas toutes un document de gestion agréé, ce qui peut induire une gestion pas toujours adaptée à la préservation de la biodiversité. 16% des habitats des espèces patrimoniales sont concentrés dans les milieux boisés. Sur le territoire, il y a 14 220 ha de forêts, soit 11,2% de la surface totale. Il s'agit d'une des zones les moins boisées de la région. Parmi les nombreux services écosystémiques rendus par les forêts (séquestration du carbone, épuration de l'eau, services culturels...), la production de bois représente un intérêt économique important : la Haute-Vienne comptant parmi les départements où la récolte de feuillus pour la production de bois est la plus importante de la région

- ⚡ Réchauffement climatique (sécheresse, affaiblissement des essences)
- ⚡ Enrésinement : souvent monospécifiques, les peuplements résineux ont un impact sur la biodiversité surtout lorsqu'ils occupent de grandes surfaces
- ⚡ Ravageurs du bois (Scolyte de l'Epicéa, Cécidomyie des aiguilles du Douglas)
- ⚡ Surexploitation : risque faible mais les forêts arrivent à maturité
- ⚡ Fragmentation due à des coupures (auto)routières



Source : Calidris, diagnostic



Leste dryade



Caldésie à feuilles de Parnassie



Sonneur à ventre jaune



Cistude d'Europe

Une forte densité de mares fait aussi de cette région l'une des plus riches en mares et étangs du Limousin. Parmi elles, les mares de Thiat présentent des enjeux écologiques significatifs, avec un réseau concentré et principalement artificiel, mais riche en biodiversité. Elles abritent notamment dix espèces d'amphibiens, des libellules et une variété de groupements floristiques.

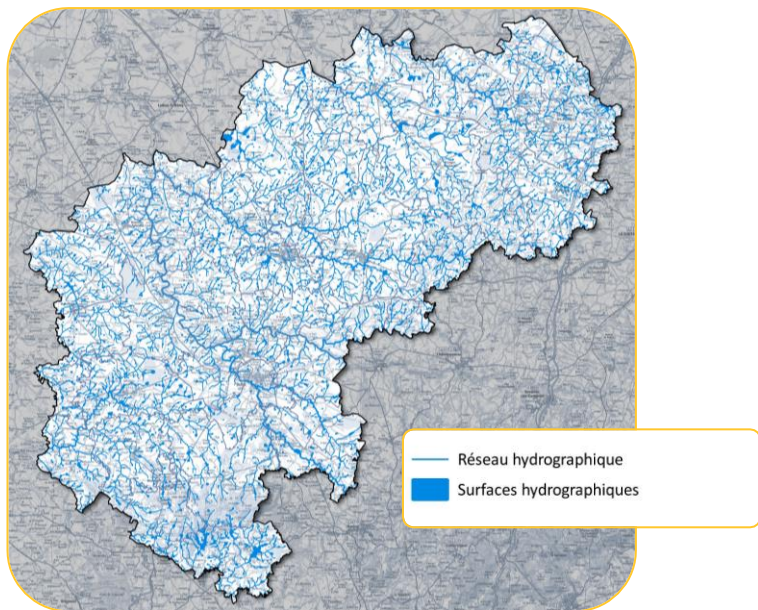
A noter : le territoire présente aussi de nombreuses tourbières (1% du territoire, contre 0,1% au national), dont une partie est en restauration par le CEN avec la mise en place d'un pâturage.

- ⚠ Atterrissement
- ⚠ Modification de l'agriculture (prairie => culture)
- ⚠ Eutrophisation
- ⚠ Fermeture (déprise agricole et manque d'entretien : colonisation par des ligneux)
- ⚠ Piétinement des berges par le bétail
- ⚠ Introduction de poissons carnassiers



## MENACES

Source : Calidris, diagnostic



Fûteau nageant



Ecrevisse à pied blanc



Mulette perlière



Anguille d'Europe



Loutre d'Europe

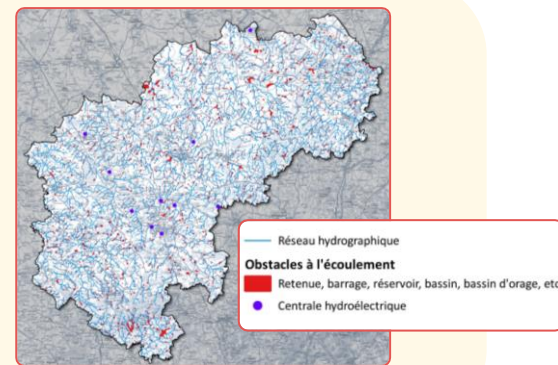


Castor d'Europe

Le territoire du Haut-Limousin en Marche possède un maillage dense du réseau hydrographique, comportant de nombreux cours d'eau dont les principaux sont la Gartempe, la Benaize, l'Issoire, la Brame, etc. La Gartempe, par exemple, a un enjeu régional fort concernant la biodiversité, notamment pour la reproduction d'espèces emblématiques ; et présentent des enjeux forts pour les espèces de poissons migrateurs.

En plus de leur rôle de réservoir de biodiversité, les cours d'eau permettent de rendre des services d'approvisionnement (apport d'eau douce, énergie hydraulique, production piscicole, irrigation, etc.), de régulation (épuration des cours d'eau, régulation du risque d'inondation, etc.) ainsi que des services sociaux et culturels (baignade, pêche, kayak, etc.). La position du Haut-Limousin en Marche en tête de plusieurs bassins versants lui confère une forte responsabilité vis-à-vis de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les bassins inférieurs

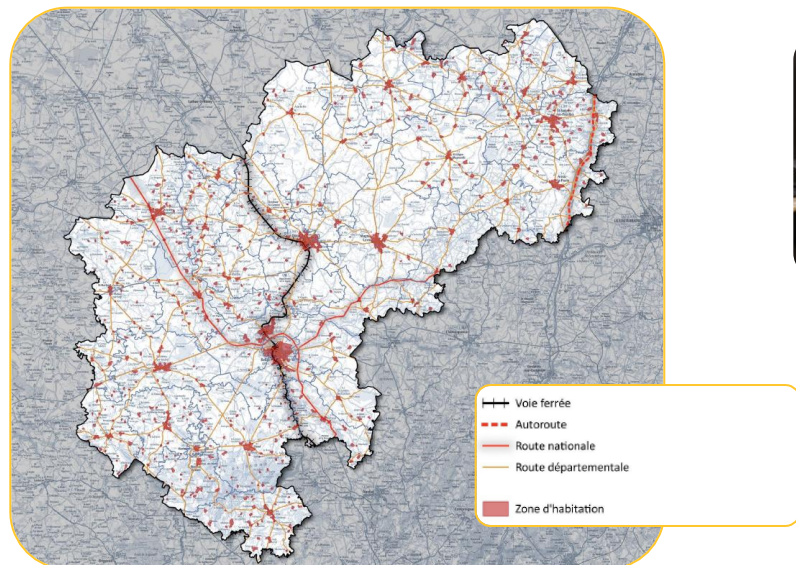
- ⚠ Obstacles à l'écoulement : fragmentation. 3000 ouvrages sur l'ensemble du réseau du Limousin, 70% des cours d'eau en mauvais état.
- ⚠ Pollutions et changement climatique
- ⚠ Modification des berges (reprofilage des cours d'eau)
- ⚠ EEE : écrevisse américaine, renouée du Japon...



Source : Calidris, diagnostic

## LE DIAGNOSTIC EN BREF

# La biodiversité par milieu



Pipistrelle commune



Hirondelle de fenêtre



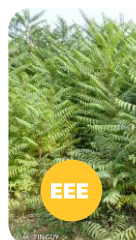
Alyte accoucheur



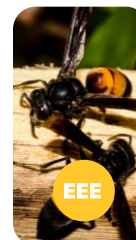
Effraie des clochers



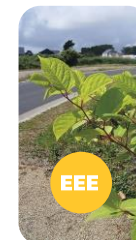
Lézard des murailles



Faux vernis du Japon



Frelon asiatique



Renouée du Japon



Herbe de la pampa



Perruche à collier

### Zones d'habitation et voies de déplacement sur le territoire

Les milieux anthropisés sont par exemple les jardins, les parcs, les friches urbaines, les bords de route, etc. Ils constituent des zones relais au sein d'espaces artificialisés, permettant ainsi de constituer des continuités écologiques même dans les zones les plus anthropiques. Ces milieux abritent une biodiversité ordinaire importante, mais aussi une biodiversité plus remarquable : chiroptères dans des anciennes carrières, plantes protégées sur les bords de talus, etc. Les surfaces urbanisées sur le territoire : il y a 1 225 ha soit 1% de surface urbanisée sur le territoire. La plupart des espèces que l'on retrouve au sein des villes, villages et autres milieux anthropisés du Haut-Limousin en Marche est généralement ordinaire. Certaines espèces de plantes inféodées aux friches peuvent avoir un statut de conservation.

- ☛ Gestion souvent peu compatible avec le maintien de la biodiversité (produits phytosanitaires, fauches régulières, etc.),
- ☛ Fréquentation importante
- ☛ Colonisation par des espèces exotiques envahissantes (EEE)
- ☛ Urbanisation diffuse (non-majeure ; faible à moyenne sur le territoire)



Source : Calidris, diagnostic

# 1

## LE DIAGNOSTIC EN BREF

### 1.2

#### Les vulnérabilités

## LE DIAGNOSTIC EN BREF

# Les vulnérabilités

### DEPRISE AGRICOLE

La principale menace pesant sur la biodiversité du territoire semble être la **déprise agricole** qui est de plus en plus importante. En effet, l'absence d'une gestion extensive sur des milieux ouverts comme les landes ou les prairies induit forcément une fermeture des milieux et un appauvrissement de la biodiversité.

**Espèces concernées** (liste non-exhaustive) :

- Pie-grièche à tête rousse
- Tarier des prés
- Râle des Genêts
- Crique ensanglanté
- Courtilière commune



Source : Calidris, diagnostic

## LE DIAGNOSTIC EN BREF

# Les vulnérabilités

### DEGRADATION DES HABITATS

La **dégradation des habitats**, et notamment des zones humides, est un autre facteur très impactant pour la faune et la flore. Principalement liée à l'intensification progressive de l'agriculture (drainage, surpâturage, mise en culture de parcelles prairiales, traitement phytosanitaire, etc.), à l'enrésinement des boisements ou encore à l'urbanisation du territoire.

**Toutes les espèces sont concernées par la dégradation des habitats**



Source : Calidris, diagnostic

## LE DIAGNOSTIC EN BREF

# Les vulnérabilités

### ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les **espèces exotiques envahissantes** sont très présentes sur le territoire, notamment au niveau des milieux aquatiques et humides, et impactent fortement les habitats et les espèces indigènes.

**Les espèces exotiques végétales envahissantes avérées** (liste non-exhaustive) :

- Ambrosie à feuilles d'armoise
- Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu
- Buddleia de David, Arbre-aux-papillons
- Vergerette annuelle
- Vergerette blanchâtre, Vergerette de Sumatra
- Vigne-vierge commune
- Renouée du Japon
- Robinier faux-acacia
- Sporobole des Indes



Source : Calidris, diagnostic

## LE DIAGNOSTIC EN BREF

# Les vulnérabilités

### OBSTACLES ÉCOLOGIQUES

Le territoire comporte de nombreux plans d'eau artificiels, de barrages qui sont autant d'obstacle à l'écoulement et entraîne une dégradation des possibilités de déplacements des espèces aquatiques

**Espèces concernées** (liste non-exhaustive) :

- Isoète à spores épineuses
- Anguille d'Europe, Anguille européenne
- Mulette perlière
- Véronique mouron-d'eau, Mouron aquatique



Source : Calidris, diagnostic

# 1

## LE DIAGNOSTIC EN BREF

### 1.3

La trame verte et bleue, la trame noire, la trame brune

# La trame verte et bleue

L'objectif de la trame verte et bleue est de mettre en évidence les continuités écologiques d'un territoire. Ces continuités sont constituées de l'association des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques sur le territoire. Elle vise à déterminer les points de conflits des continuités écologiques, c'est-à-dire, le croisement des corridors écologiques notamment avec les espaces artificialisés (obstacles à l'écoulement, territoires artificialisés, infrastructures de transport, etc.).

### Les réservoirs de biodiversité :

Définis à l'article R. 371-19-II du Code de l'environnement comme « espaces dans lesquels la biodiversité est la **plus riche ou la mieux représentée**, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur **cycle de vie** et où les habitats naturels peuvent assurer leur **fonctionnement** en ayant notamment une **taille suffisante**, qui abritent des **noyaux de populations** d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'**accueil de nouvelles populations** d'espèces », les réservoirs comprennent :

- les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité au 1° du II de l'article L. 371-1 du code de l'environnement ;
- tout ou partie des espaces protégés au titre des dispositions du livre III et du titre Ier du livre IV du code de l'environnement ;
- tout ou partie des cours d'eau et canaux mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;
- tout ou partie des zones humides mentionnées au 2° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors écologiques, soit les deux à la fois (Article L. 371-2 du code de l'environnement).

### Les corridors écologiques :

Les « corridors écologiques assurent des **connexions entre des réservoirs** de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur **déplacement** et à l'accomplissement de leur **cycle de vie**. Les corridors écologiques peuvent être **linéaires, discontinus** ou **paysagers** ». On en distingue trois types (SRADDET Région Nouvelle-Aquitaine, 2019) :

- les corridors linéaires (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau,...) ;
- les corridors discontinus ou en « pas japonais » (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets,...) ;
- les corridors paysagers (mosaïque de structures paysagères variées).

Les corridors écologiques assurent des **connexions fonctionnelles entre des réservoirs de biodiversité**, on y retrouve :

- les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au 3° du II de l'article L. 371-1 du code de l'Environnement ;
- tout ou partie des cours d'eau et canaux mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques ;
- tout ou partie des zones humides mentionnées au 2° et au 3° du III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors écologiques, soit les deux à la fois.

# La trame verte et bleue

### Méthodologie succincte:

La trame verte et bleue identifiée dans le SRCE de l'ex-Région du Limousin constitue une base importante pour la déclinaison à l'échelle de la Communauté de commune du Haut-Limousin. Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à l'échelle de l'ex-Région du Limousin dépendent néanmoins de l'échelle d'élaboration (1/100 000) et devront donc être affinés pour pouvoir décliner la TVB à l'échelle des 40 communes du Haut-Limousin en Marche.

Afin de réaliser un nouvel atlas cartographique de la Trame Verte et Bleue sur le territoire de la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche, la **combinaison entre les données du SRCE (ex-Région Limousin) et des données à une échelle communale a été mise en place.**

De façon générale, la méthodologie mise en place pour décliner la TVB à l'échelle de la communauté de communes est la suivante :

- **Vérification des données** fournies par le SRCE de l'ex-Région du Limousin
- **Actualisation avec les données** connues en 2024 (si changement par rapport au SRCE)
- **Ajust si nécessaire de données complémentaires** : détermination plus précise des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de chaque sous-trame à l'échelle communale

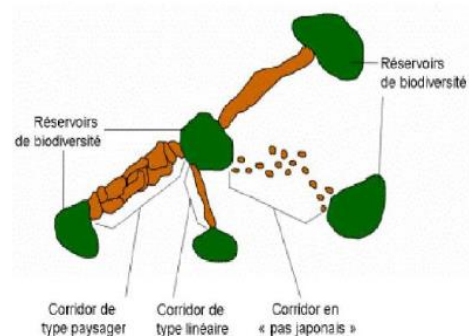


figure 1 : schéma explicatif des continuités écologiques décrites par la trame verte et bleue (SRCE Limousin)

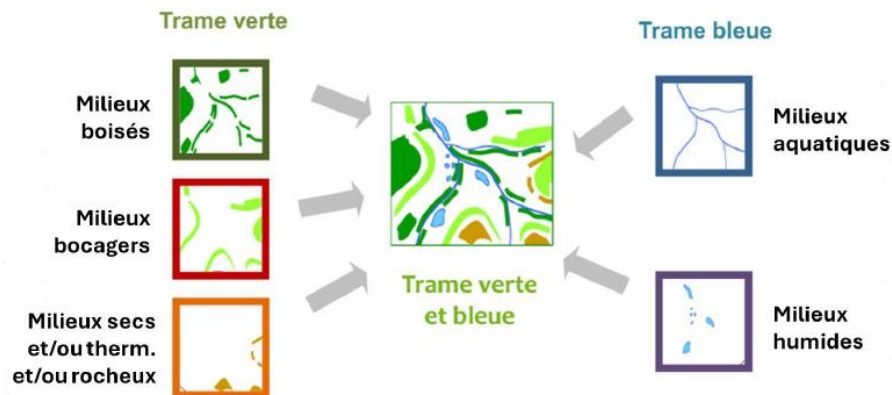
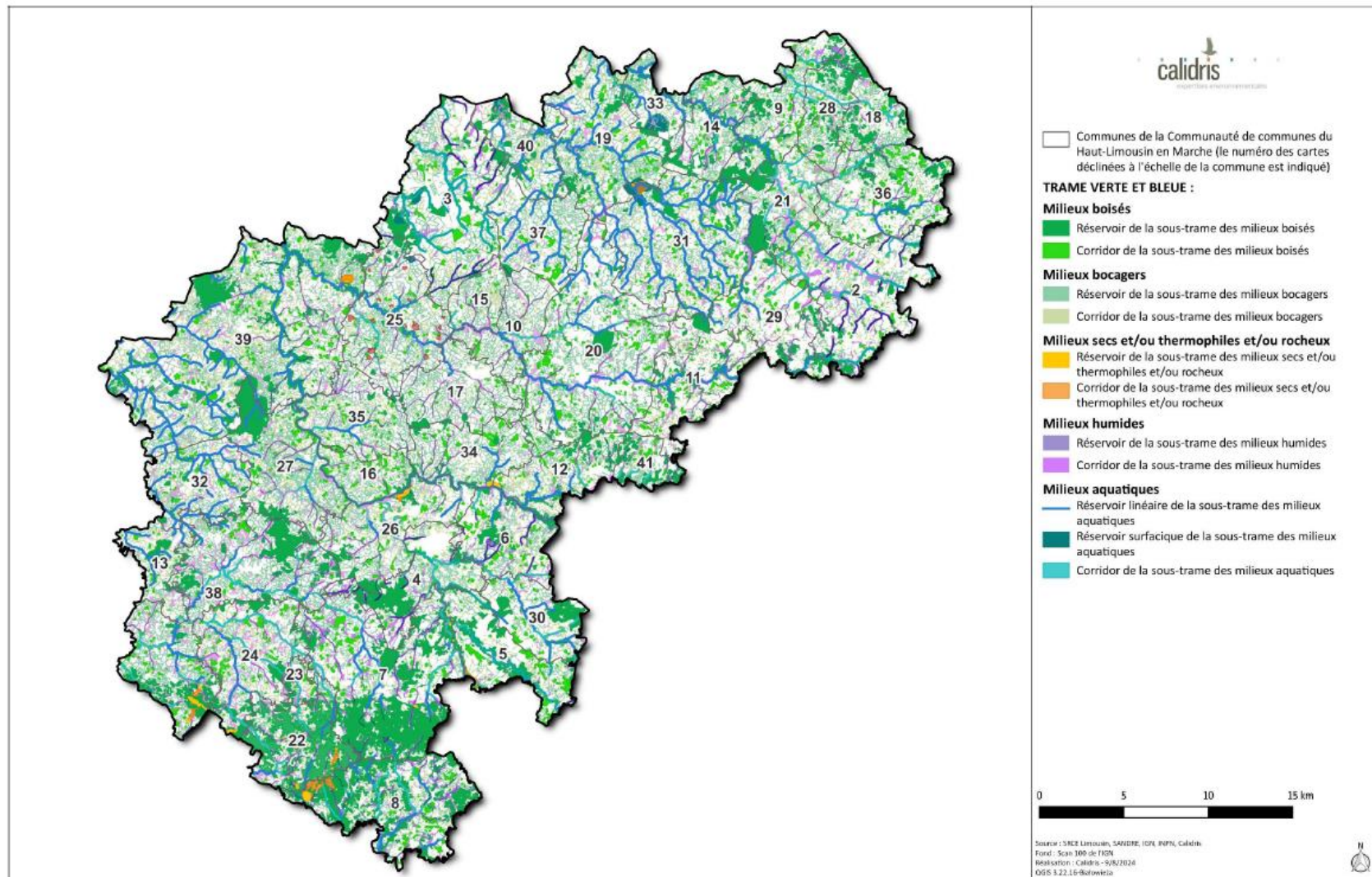


figure 2 : sous-trames constituant la trame verte et bleue (SRCE Limousin)

## LE DIAGNOSTIC EN BREF

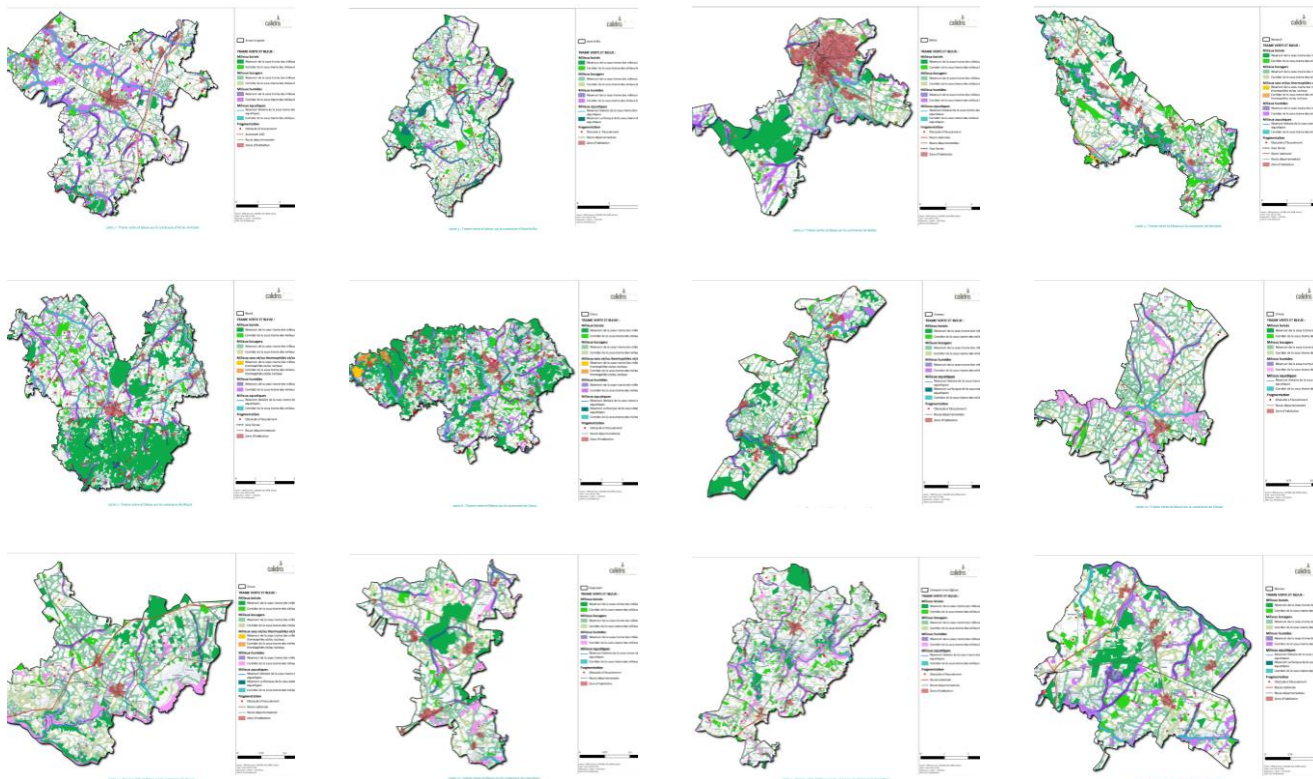
# La trame verte et bleue



carte 1 : Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté de commune du Haut-Limousin en Marche (les numéros correspondent aux numéros des cartes suivantes)

## LE DIAGNOSTIC EN BREF

# La trame verte et bleue



## Fiches communales :

Vous retrouverez dans le rapport de diagnostic toutes les fiches détaillant, par communes de la CCHLeM, la cartographie de sa trame verte et bleue ainsi que les éléments de fragmentation de cette dernière.

# La trame noire

**L'objectif de la trame noire est de mettre en évidence les continuités écologiques utilisées par la biodiversité nocturne, c'est-à-dire les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité ayant un niveau d'obscurité suffisant.**

**Le point le plus déterminant est l'identification des sources de fragmentation lumineuse pour la biodiversité nocturne : ce sont les points de conflit entre les sources de lumière artificielle et les continuités écologiques. Deux types de comportements sont observables. On parle de « phototaxie positive » lorsque les animaux sont attirés par la lumière, ou de « phototaxie négative » lorsqu'au contraire ils cherchent à s'en éloigner**

### Données disponibles :

Le Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV) a pu fournir la localisation des points lumineux de l'éclairage public pour 34 communes.

La couche SIG des zones d'habitation de l'IGN (BD TOPO, 2023) est une donnée exploitable à l'échelle de l'ensemble du territoire : les zones d'habitation sont des secteurs dans lesquels la présence de lumière artificielle est probable.

Ayant comme principale donnée la localisation des points lumineux de l'éclairage public, la première démarche a été de rechercher une valeur moyenne de la distance de l'influence de la lumière artificielle sur la biodiversité.

### Choix méthodologiques :

Les insectes sont le seul groupe pour lequel des études précises sur l'impact de l'éclairage public de type lampadaire existent. Eisenbeis & Hassel (2000) ont mis en évidence un rayon d'attraction pour les insectes autour des lampadaires de 400 à 700 m en temps normal et d'environ 50 m les nuits de pleine lune.

Deux catégories sont définies, les secteurs d'imperméabilité et les secteurs de perméabilité :

- **Imperméabilité** : secteurs soumis à l'influence de la lumière artificielle, les infrastructures créent une fragmentation, la connectivité des continuités écologiques n'est pas assurée.
- **Perméabilité** : les infrastructures ne créent pas de fragmentation, il y a une perméabilité qui est assurée au sein des continuités écologiques (connectivité).

## LE DIAGNOSTIC EN BREF

# La trame noire

tableau 3 : secteurs mis en évidence pour définir la trame noire

	Définition des secteurs
Secteurs d'imperméabilité des continuités : soumis à l'influence de la lumière artificielle	Secteurs avec des continuités écologiques et soumis à l'influence de la lumière artificielle = Pollution lumineuse potentielle pour la biodiversité
	Secteurs hors continuités écologiques mais soumis à l'influence de la lumière artificielle
Secteurs de perméabilité des continuités : non-soumis à l'influence de la lumière artificielle	Secteurs avec continuités écologiques et non soumis à l'influence de la lumière artificielle = <b>TRAME NOIRE</b>
	Secteurs hors des continuités écologiques et non soumis à l'influence de la lumière artificielle

**27%**

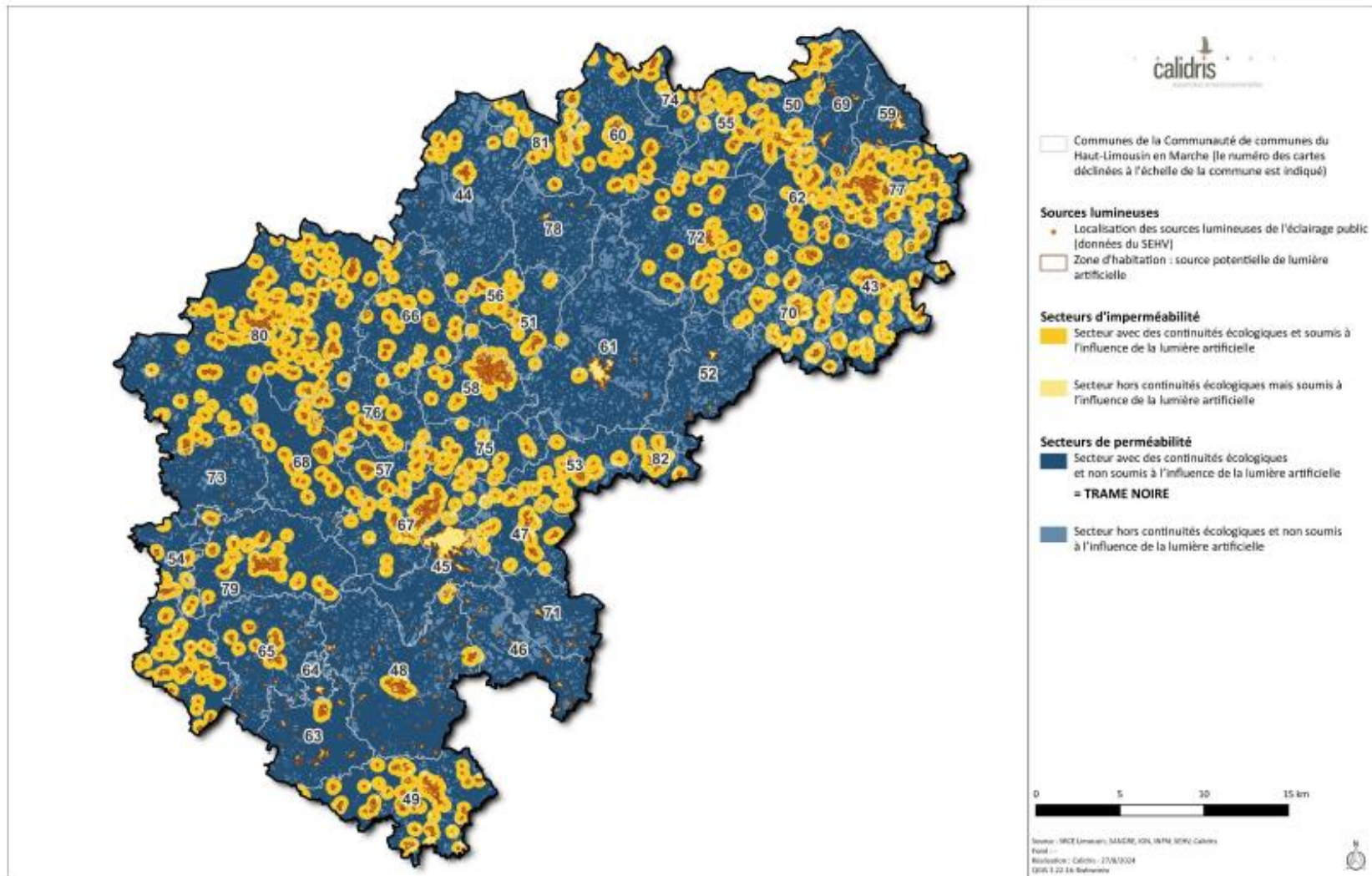
de la surface du territoire est soumise à l'influence de la lumière artificielle. Pour rappel, 1,1% de la surface du territoire est occupé par un milieu urbain (Corine Land Cover)

tableau 5 : synthèse chiffrée de la Trame noire de la Communauté de communes du Haut-Limousin en Marche

Secteur	Surface (en ha)	Part sur la CC (%)
Secteurs imperméables avec des continuités écologiques et soumis à l'influence de la lumière artificielle = Pollution lumineuse potentielle pour la biodiversité	19 436	15%
Secteurs imperméables hors continuités écologiques mais soumis à l'influence de la lumière artificielle	14 997	12%
Secteurs perméables avec continuités écologiques et non soumis à l'influence de la lumière artificielle = <b>TRAME NOIRE</b>	53 264	42%
Secteurs perméables hors des continuités écologiques et non soumis à l'influence de la lumière artificielle	39 396	31%

## LE DIAGNOSTIC EN BREF

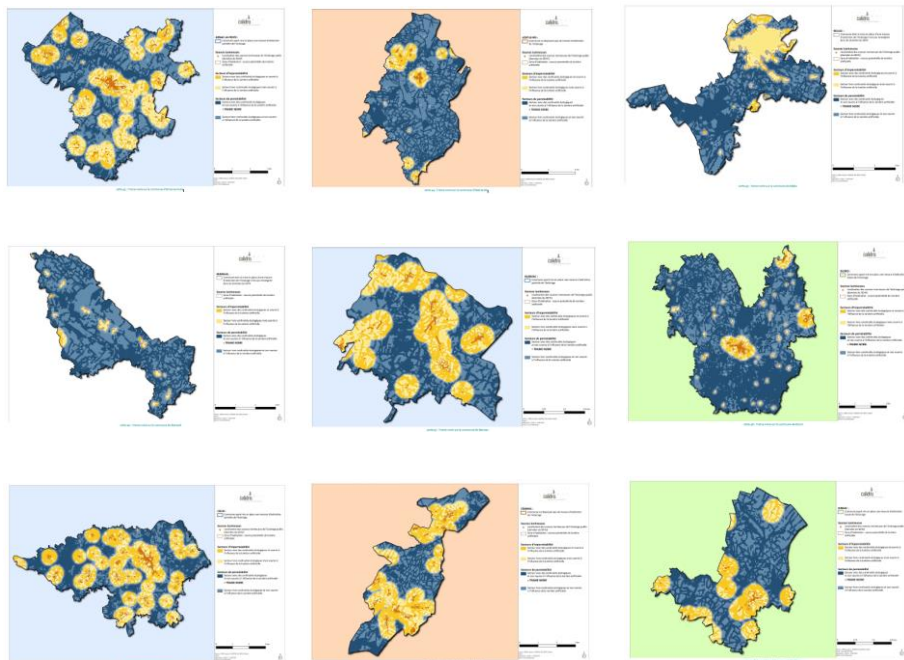
# La trame noire



carte 42 : Trame noire sur le territoire de la Communauté de commune du Haut-Limousin en Marche (les numéros correspondent aux numéros des cartes suivantes)

## LE DIAGNOSTIC EN BREF

# La trame noire



Un code couleur est ajouté sur les cartes de la trame noire afin d'indiquer les communes ayant déjà mis en place des mesures d'extinction totale ou partielle de l'éclairage public.

tableau 4 : couleurs utilisées sur les cartes de la trame noire pour identifier les types de mesure d'extinction de l'éclairage mise en place dans chaque commune (SEHV)

Type de mesure d'extinction de l'éclairage (SEHV)	Couleur utilisée sur les cartes de la trame noire à l'échelle communale
Commune ayant mis en place une mesure d'extinction totale de l'éclairage	Dinsac, Le Dorat, Montrou-Sénard, Saint-Léger-Magnazeix, Val-d'Oire-et-Gartempe
Commune ayant mis en place une mesure d'extinction partielle de l'éclairage (certains secteurs de la commune)	Jouac, Lussac-Les-Églises, Nouic, Saint-Martin-le-Mault, Saint-Sornin-la-Marche, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Val-d'Issoire
Commune dont la mise en place d'une mesure d'extinction de l'éclairage est en cours	Droux
Commune ne disposant pas de mesure d'extinction de l'éclairage	Gajoubert, La Bazeuge, La Croix-sur-Gartempe, Mailliac-sur-Benaize, Oradour-Saint-Genest, Peyrat-de-Bellac, Saint-Bonnet-de-Bellac, Saint-Hilaire-la-Treille, Saint-Ouen-sur-Gartempe, Verneuil-Moustiers, Villefavard
Commune dont la mise en place d'une mesure d'extinction de l'éclairage n'est pas renseignée dans les données du SEHV	Dompièrre-Les-Églises, Les Grands-Chézeaux, Magnac-Laval, Mortemart, Saint-Georges-les-Landes, Saint-Junien-les-Combes, Saint-Martial-sur-Isop, Tersannes

## Fiches communales :

Vous retrouverez dans le diagnostic toutes les fiches détaillant, par communes de la CCHLeM, la cartographie de sa noire ainsi que les éléments de fragmentation de cette dernière.

## Synthèse : trame verte et bleue, trame noire

**40%**

du territoire représente des réservoirs de biodiversité constitutifs de la trame verte et bleue

**27 %**

de la communauté de communes représente des corridors écologiques de la trame verte et bleue

**42 %**

Du territoire couvert par la trame noire

**24,6 %**

des réservoirs de biodiversité sont en milieu bocager : présentant un enjeu fort de maintien du bocage

**15 %**

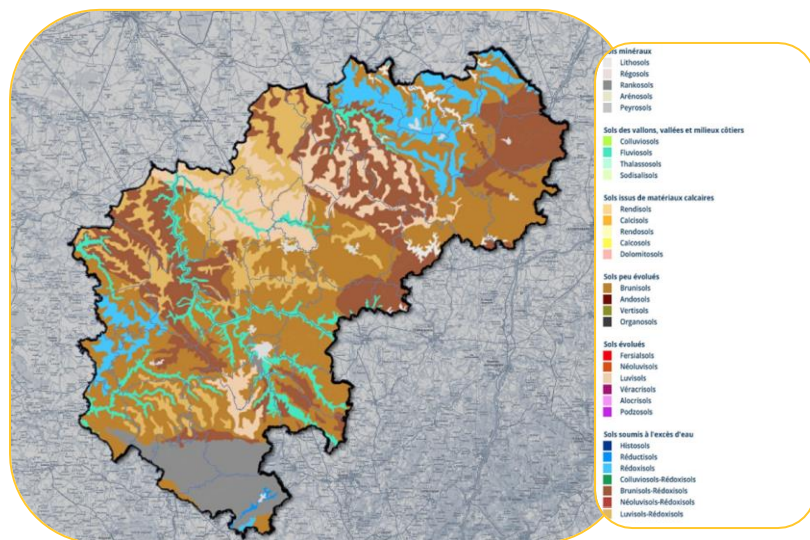
du territoire concerné par les transitions écologiques est soumis à l'influence de la lumière artificielle

**La fragmentation**

des continuités écologiques représente la principale menace

## LE DIAGNOSTIC EN BREF

# Les sols : la trame brune



Pédologie de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche

La biodiversité des sols, qui représente environ 25 % de la biodiversité mondiale, est essentielle aux écosystèmes terrestres. En zone agricole, la biomasse des sols atteint environ 5 tonnes par hectare, soit cinq fois plus que celle en surface. Elle se compose de différents organismes : mégafaune (taupes, crapauds), macrofaune (vers de terre, fourmis), mésofaune (acariens, collemboles) et micro-organismes (nématodes, champignons). Ces organismes assurent la fertilité des sols, protègent les cultures, régulent le cycle de l'eau, luttent contre l'érosion et décontaminent les sols.

Les sols varient selon la géologie et la végétation :

- Sols minéraux : peu profonds, présents dans les Monts de Blond ;
- Sols peu évolués : riches en potentiel agricole, courants sur le territoire ;
- Sols évolués : fertiles, au nord du territoire ;
- Sols humides : saturés d'eau, surtout au nord-est.

- ⚠ **Érosion** : Bien que le Limousin soit peu touché par l'érosion, l'artificialisation croissante et les précipitations dues au changement climatique pourraient aggraver ce phénomène, perturbant la biodiversité et dégradant la qualité de l'eau.
- ⚠ **Risques naturels** : La région est faiblement exposée aux risques naturels, avec peu de mouvements de terrain et un faible risque sismique.
- ⚠ **Intensification agricole** : Dans l'ouest de la Haute-Vienne, l'agriculture intensive et la sylviculture dégradent les sols et réduisent la biodiversité.
- ⚠ **Artificialisation des sols** : L'urbanisation peu maîtrisée, avec une progression de 10 % des zones urbanisées entre 2006 et 2012, imperméabilise les sols, réduisant leurs fonctions écologiques.
- ⚠ **Pollution industrielle** : Le passé industriel et minier a laissé des traces dans certaines régions, mais le Haut-Limousin en Marche est peu concerné par la pollution des sols.



**MENACES**

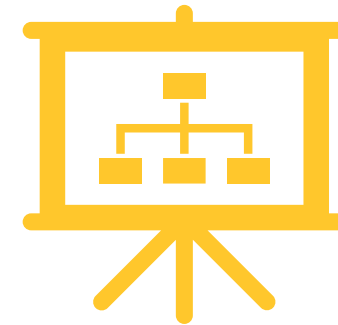
# 1

## LE DIAGNOSTIC EN BREF

### 1.4

Les enjeux territoriaux

- La biodiversité, une **thématique nouvelle** pour la collectivité à développer
- Une **compétence prise en charge partiellement par la chargée de mission développement durable** au sein du service développement Biodiversité
- Un **projet de territoire en faveur de la biodiversité**
- Des **politiques publiques qui prennent en compte ponctuellement la biodiversité** par obligation réglementaire principalement avec toutefois une **volonté politique inscrit dans le projet de territoire**
- Des **actions menées sans stratégie commune et partagée** à l'échelle du territoire entre collectivités, avec les habitants et acteurs locaux et avec les partenaires potentiels mais **création d'un groupe de référents biodiversité dans chaque commune pour y pallier**
- Des échanges opportuns sur **l'équilibre à trouver entre préservation de la biodiversité et attractivité et développement économique du territoire** : saisir l'opportunité des transitions pour et par le territoire et ses habitants
- Des **collectivités et territoires voisins peu mobilisés sur l'enjeu biodiversité** dont les actions peu impacter la biodiversité locale et impacter le niveau de réussite de la stratégie biodiversité
- Des partenaires locaux et régionaux engagés et dont la mobilisation est indispensable pour garantir le succès de la SLB, impliquant un enjeu de coordination fort.



**Des données lacunaires et peu précises, qui nécessiteraient une coordination intercommunale et entre les acteurs**

Plusieurs acteurs de la biodiversité et de l'environnement agissent sur le territoire du Haut-Limousin en Marche. Ce sont par exemple des associations comme les Conservatoires d'espaces naturels, la Société mycologique du Limousin, la Ligue de Protection pour les Oiseaux, le Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin, etc. Ce sont également des services de l'état, comme la DREAL du Limousin, les syndicats de bassin versants, etc. Malgré ce foisonnement d'acteurs, quelques enjeux attirent l'attention sur le sujet de la connaissance

- Des données lacunaires, inégalement disponibles selon les taxons.
- Des données disponibles au niveau communal mais inégalement précises
- Un manque de coordination dans la création des données existantes, induisant très vraisemblablement la réalisation d'inventaires redondants et nuisant à la conduite d'inventaires réellement nécessaires

## Qualité des données

FAIBLE	MOYEN	BON	FORT
Insectes	Bivalve (mollusques d'eau)	Mammifères	
Araignées		Amphibiens	
		Reptiles	
		Poissons	

## Précisions des données

FAIBLE	MOYEN	BON	FORT
Insectes	Mammifères		Amphibiens
Bivalve (mollusques d'eau)	Araignées		Reptiles
	Poissons		
	Champignons		
	Flore		

## Potentiel d'amélioration des données

**MAMMIFÈRES**

- Récupération des données précises d'autres structures
- Réalisation de suivi des espèces patrimoniales
- Inventaire des gîtes à chiroptères
- Récupérer les rapports de suivi de mortalité des parcs éoliens pour les chiroptères

**AMPHIBIENS**

- Récupération des données précises d'autres structures
- Réalisation de suivis et recherche de mares

**REPTILES**

- Récupération des données précises d'autres structures
- Réalisation de suivis (plaques reptiles, Cistude d'Europe, etc.)
- Suivi des espèces exotiques envahissantes (Tortue de Floride)

**FLORE**

- Inventaires sur les communes les moins connues
- Récupération des localisations des espèces sensibles auprès du CBN
- Réalisation de suivi sur les espèces patrimoniales

**ARAIGNEES**

- Inventaires dans les zones sous-prospectées
- Etude sur l'écologie et la biologie de ce taxon peu connu

**POISSONS**

- Inventaire dans les zones sous-prospectées
- Récupération de données précises d'autres structures
- Etude de la qualité de l'eau

**MOLLUSQUES D'EAU**

- Inventaire des poissons-hôte
- Inventaire dans les secteurs favorables aux mulettes
- Etude de la qualité de l'eau

**INSECTES**

- Mise à jour des inventaires
- Suivi des espèces à enjeu
- Réalisation d'inventaires dans les zones sous-prospectées

**CHAMPIGNONS**

- Récupérer les listes d'espèces par commune de la Société mycologique du Limousin
- Inventaire dans les secteurs à enjeu (forêts anciennes, prairies humides, prairies oligotrophes, etc.)

## Des menaces nécessitant une action globale, planétaire :

<b>Dérèglement climatique</b>	La modification rapide et irréversible des conditions climatiques perturbe les habitats et les espèces
-------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Des pressions "régulables" directement par l'action publique

<b>Pression urbaine et artificialisation des sols</b>	Le renforcement des zones de contact entre l'humain et les autres espèces conduit à des réductions et/ou des dégradations d'habitats dans les milieux ordinaires comme remarquables
-------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Des pressions requérant des solutions largement concertées :

<b>Pratiques agricoles et sylvicoles</b>	Certaines pratiques agricoles et sylvicoles ont un effet néfaste sur la biodiversité : dégradation des sols, pollutions air – sol – eau, ...
<b>Prolifération des espèces envahissantes</b>	L'arrivée volontaire ou non d'espèces nouvelles, susceptibles de couvrir la même niche écologique, fragilise les populations endémiques
<b>Remblaiement et assèchement</b>	Couvrir un milieu de remblai ou l'assécher, perturbe le socle hydrique et physique.

Milieu	Espèces symboliques	Espèces ordinaires	Pressions majeures
<b>Bocage</b>	Pie-grièche écorcheur, Linotte mélodieuse, Alouette lulu, Pique-prune, Midia midas, Chevêche d'Athéna, Moineau friquet, Pie-grièche à tête rousse	Tarier pâtre, Tircis, Accenteur mouchet, Bruant zizi, Fauvette grisette, Huppe fasciée	<b>Remembrement, Intensification de l'agriculture, déprise de l'économie d'élevage, dynamique économique non durable autour de la haie</b>
<b>Culture</b>	Nielle des blés, Spectaculaire Miroir de Vénus, Chrysanthème des moissons, Oedichnème criard	Alouette des champs, Caille des blés, Bruant proyer, Perdrix grise	<b>Renforcement de l'homogénéisation des cultures et des pratiques agricoles, pollutions</b>
<b>Cours d'eau et étangs</b>	Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Saumon de l'atlantique, Anguille d'Europe, Mulette perlière, Cistude d'Europe, Toxostome, Lamproie de planer, Brochet, Caldésie à feuilles de Parnassie	Martin-pêcheur d'Europe, Aigrette garzette, Cincle plongeur, Grébe huppé, Rousserolle effarvate	<b>Pollution, aménagement, plans d'eau artificiels, espèces exotiques, Obstacles à l'écoulement</b>
<b>Zones humides</b>	Campagnol amphibie, Sonneur à ventre jaune, Conocéphales des roseaux, Cuivré des marais, Heliophanus dampfi, Orchis punaise	Cisticole des joncs	<b>Drainage, Rétentions des crues, Amélioration de la qualité de l'eau</b>
<b>Mares</b>	Aeshne printanière, Lestes des bois		<b>Comblement, fermeture, pollution, Altération par le bétail, ...</b>
<b>Forêt</b>	Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Pic noir, Pic mar Chat forestier, Noctule commune, Grand capricorne, Daphne laureola Pouillot siffleur	Sitelle torchepôt, Grimpereau des jardins, Chêne pédonculé, Houx Hêtre, Pouillot fitis, Roitelet triple badeau, Grive draine, Sanglier, Ecureuil roux	<b>Réchauffement climatique, Enrésinement, Exploitation intensive, ravageurs du bois (Scolyte)</b>
<b>Landes</b>	Criquet des ajonc, Siméthis à feuilles planes, Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin, Millepertuis à feuilles de linaires		<b>Fermeture en raison de la déprise agricole, transformation en prairie, plantation de résineux</b>

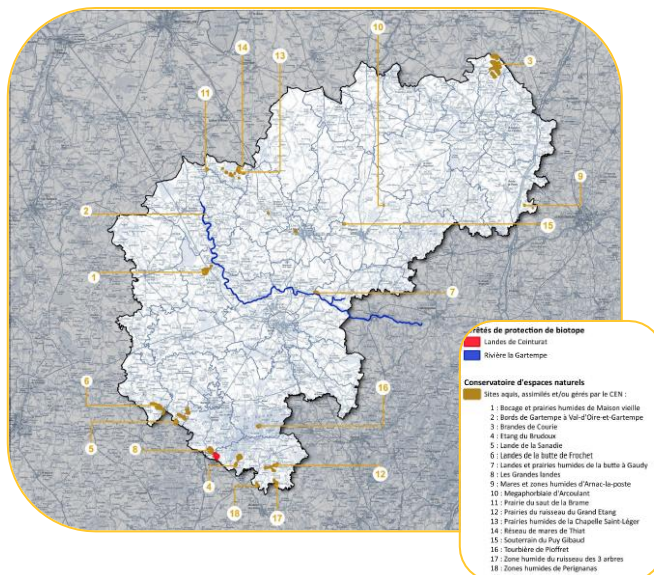
Environ 5 % du territoire du Haut-Limousin en Marche est couvert par des zonages du patrimoine naturel, soit 6 212 ha (carte 10carte 11carte 12carte 13). Les zonages soulignent la richesse du territoire mais n'apportent pas nécessairement une protection à ces secteurs. Les Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) par exemple ne sont que des zonages d'inventaires, ces zones signalent la présence de richesse naturelle mais ne protègent pas les milieux ou les espèces. Les zones qui

apportent une protection ne concernent en fait qu'environ 0,5 % du territoire soit 627 ha (carte 10). Cette protection est variable en fonction des zonages, il peut s'agir de protection réglementaire, contractuelle ou par maîtrise foncière. Les zonages retenus comme permettant une protection sont les arrêtés de protection de Biotope et les sites du Conservatoire des Espaces Naturels. Ils concernent principalement des milieux remarquables comme les landes, les tourbières, les zones humides et la Gartempe.

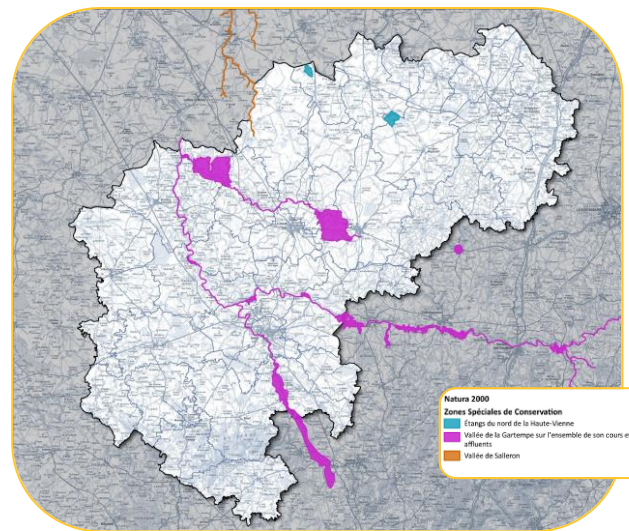
Type de zonage	Définition	Sur le territoire
<b>Zones protégées</b>	Sont retenues comme zones de protection forte les arrêtés de protection de biotope et les sites du CEN	<b>Ces sites ne représentent que 0,47% du territoire.</b> Le sud du territoire est le secteur qui accueille le plus de zones protégées. Les habitats concernés par ces zonages sont les landes, les tourbières, les zones humides et la rivière Gartempe.
<b>Natura 2000</b>	Les sites Natura 2000 ne sont pas considérés comme des zones de protection forte. Pour autant ils limitent un peu les aménagements possibles et contribuent par le biais de contrat ou de charte à des actions en faveur de la biodiversité.	Les sites Natura 2000 sont concentrés sur les milieux aquatiques et certaines zones humides adjacentes Deux vallées alluviales ainsi que des étangs sont compris dans ces sites.
<b>ZNIEFF I et II</b>	Ces zones n'apportent aucune protection, néanmoins elles signalent néanmoins des secteurs de fortes richesses écologiques.	Les milieux concernés par les ZNIEFF sont nombreux. Les étangs, les landes, les boisements ainsi que les vallées alluviales sont les milieux les plus représentés

**Si le territoire comporte de nombreux zonages du patrimoine naturel, notamment liés à des milieux emblématiques comme des landes, tourbières ou zones humides, presque aucun zonage ne prend en compte le milieu agricole qui pourtant bien conservé et assez riche du fait de son caractère encore très extensif.**

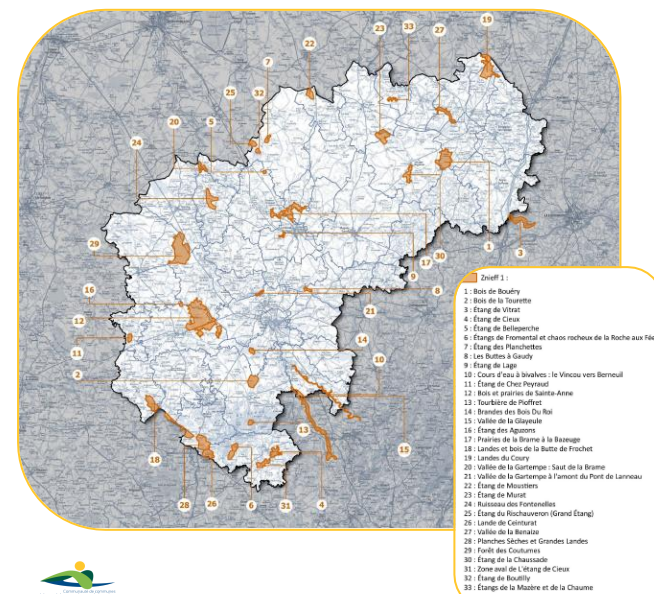
Localisation des zonages du patrimoine naturel protégé (Arrêtés de protection de biotope et sites du CEN) au sein du territoire de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche



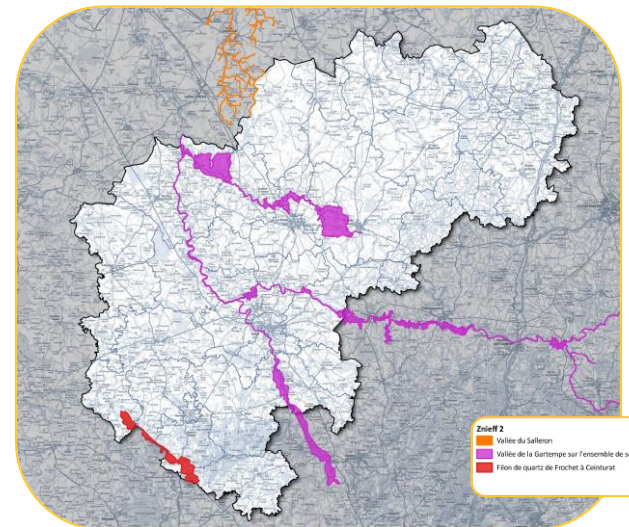
Localisation des zones Natura 2000 au sein du territoire de la Communauté de communes du Haut-Limousin-en-Marche



Localisation des ZNIEFF de type I au sein du territoire de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche



Localisation des ZNIEFF de type II au sein du territoire de la communauté de communes du Haut-Limousin en Marche



- Une **consommation d'espace** qui se poursuit
- Une **intégration non-systématique / peu équilibrée de la biodiversité dans les projets urbains**
- **Des villages à l'artificialisation modeste**, dans un contexte de nature en village et ville relativement importante
- Des **discontinuités écologiques variées** :
  - anciennes (Seuil, moulins...)
  - récentes (pavillon, renforcement du trafic, voirie, pollution...)
  - À venir (ENR, action d'adaptation du modèle urbain, du modèle agricole et forestier)
- Des marges de renforcement de la prise en compte de la biodiversité dans les pièces des **documents d'urbanisme**



- **Des moteurs / des alliés** : élus communaux et communautaires, une grande partie des habitants et les associations environnementales, monde scientifique...
- **Des acteurs à mobiliser**: les acteurs agricoles et forestiers
  - Renforcement de la conscience paysagère des agriculteurs en périphérie des champs (mares, berges, haies, arbres...)
  - ... mais des milieux productifs peu riche en biodiversité (sol, surface air) : mosaïque culturelle limitée, diversité culturelle réduite, usage des intrants...
  - Un élevage extensif en difficulté
  - Des initiatives identifiées via le PAT, PCAET, ...)
- **Un certain nombre d'acteurs peu ou pas connus des services de la CC** sur les sujets de la biodiversité mais des liens en cours de formation comme avec l'OFB
- De **nombreuses actions menées par les acteurs locaux** (Groupe de travail Biodiversité, communes, SAGE, Agence de l'eau, OFB, ...)



## VERS UNE STRATEGIE GLOBALE

# LES ENJEUX A RETENIR

### Des défis :

- Une biodiversité présentant peu d'espèces ou milieux remarquables mais des milieux ordinaires encore riches participant à l'identité du territoire
- Un équilibre à trouver entre **développement économique et recherche d'attractivité et préservation voire renforcement de la biodiversité**
- Des pressions nombreuses induites par **des acteurs à mobiliser** : acteurs agricoles et forestiers
- Une dynamique économique agricole nationale en défaveur de la richesse écologique du milieu agricole : **déprise des activités d'élevage**

### Premières préconisations :

- Une **nouvelle compétence à adopter** (élus, agents, territoire...) et faire connaître la dynamique en matière de biodiversité auprès de futurs partenaires (communication) et des habitants (espèces remarquables comme mascotte, sensibilisation...)
- Travailler un **message politique équilibré entre préservation de la biodiversité et développement et attractivité territoriale** – Aller jusqu'à questionner la place du vivant non-humain dans le développement territorial ?
- Oser expérimenter pour la **reconquête de la biodiversité ordinaire** en milieu agricole et forestier et même aquatiques
- Optimiser les échanges et la **mobilisation en faveur de la bonne gestion des milieux ordinaires**, malgré les difficultés proposées par les acteurs économiques
- Appréhender **l'enjeu climatique et l'incertitude induite** dans les modes de gouvernance, de gestion, de protection et connaissance de la biodiversité et en lien avec l'équilibre local du cycle de l'eau.

# 2

# LA STRATEGIE

# 2

## LA STRATEGIE

### 2.1

#### L'ambition politique

## STRATEGIE BIODIVERSITE

# L'ambition politique

# E D I T O

Notre territoire est riche d'un patrimoine naturel unique. La diversité des milieux qui jalonnent notre région constituent des trésors de biodiversité, au cœur de notre identité et de notre qualité de vie. Ils sont d'autant plus riches qu'ils sont issus d'une longue et profonde relation entre l'homme et la nature et ceci depuis de nombreuses générations : milieux bocagers, prairies, forêts, cours d'eau? Nature en ville...

Conscients de cette richesse, nous, élus de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche, avons voulu aller plus loin en construisant ensemble une stratégie ambitieuse, non seulement pour préserver et valoriser notre biodiversité, mais aussi pour faire de cette dernière une boussole de notre développement. Cette ambition, nous l'avons inscrite comme axe de notre projet de territoire.

La Stratégie Locale de Biodiversité est née de cet axe, de la volonté d'agir concrètement et collectivement pour notre environnement, et de la croyance commune que cette action ne peut être que bénéfique tant pour notre territoire de vie que pour la nature. Ainsi, faisons ensemble de la biodiversité un thème fédérateur, au cœur de notre développement et de

nos préoccupations.

Grâce à l'implication de chacun, habitants, collectivités, agriculteurs, propriétaires forestiers, acteurs associatifs et acteurs socio-économiques, nous pourrons bâtir un avenir où nature et développement local vont de pair, en faisant de notre territoire un exemple de préservation de la biodiversité.

Aujourd'hui, nous lançons un appel à toutes et tous pour nous accompagner dans cette démarche. Ensemble, nous pouvons inscrire notre territoire dans un mouvement durable, où chaque geste compte, pour protéger ce qui nous est cher et transmettre aux générations futures, un espace de vie en harmonie avec la nature.

Engageons-nous ensemble pour une biodiversité forte et un Haut-Limousin toujours en marche vers un avenir durable.

*Christian Jacquier, Vice-Président*

# 2

## LA STRATEGIE

### 2.2

Des prérequis nécessaires à la mise en place opérationnelle d'une stratégie à l'ambition forte

## PREREQUIS : Porter à long terme la Stratégie Locale Biodiversité



### Pourquoi ?

Actuellement, **un groupe d'une trentaine d'élus se réunit régulièrement** pour se former, monter en compétences et faire émerger des actions dans les communes en faveur de la biodiversité. **Aucun agent etou service dédié** n'existe au sein de la communauté de communes ou dans les communes, les agents prennent le sujet dans le cadre de leur mission.

Pour assurer le succès de la stratégie Locale de Biodiversité à court, moyen et long terme, **une structure de pilotage politique et technique et de suivi est essentielle**. La création d'une équipe dédiée aux enjeux de Biodiversité et assurant l'attractivité et le développement du territoire permet une prise de décision cohérente et continue, systématique et transversale dans toutes les politiques publiques, une évaluation régulière des actions et une adaptation proactive face aux enjeux écologiques.

### Quels objectifs ?

- Renforcer la cohérence et l'efficacité des actions de préservation de la biodiversité.
- Faciliter la coordination intercommunale et l'engagement durable des élus.
- Assurer un suivi et une évaluation régulière des actions mises en place

## PREREQUIS : Amener chacun dans une dynamique partagée autour de la Biodiversité



### Pourquoi ?

Faire de la biodiversité un facteur d'attractivité et de développement territorial constitue un véritable défi et pour cela, **la mobilisation de tous les acteurs est nécessaire**. Il convient d'une part de **faire reconnaître l'ambition au sein de la collectivité et des communes, auprès des habitants et acteurs locaux** au sein du territoire mais également **auprès des publics et acteurs extérieurs au territoire**.

A travers la biodiversité, il s'agit de **promouvoir une manière de vie, en harmonie avec la nature où les modes de vie et de développement** participent pleinement à la qualité de vie des habitants et au renforcement de la biodiversité.

Pour cela, le développement d'une stratégie de marketing territoriale s'avèrera utile de façon à faire émerger des actions mobilisatrices et facilement appropriable par tous.

### Quels objectifs ?

- Créer une identité territoriale autour d'une harmonie de vie et de développement entre les habitants et la biodiversité
- Mobiliser l'ensemble des parties prenantes aux enjeux de biodiversité
- Promouvoir le territoire en se distinguant par une approche écologique identifiable et inspirante

## PREREQUIS : Associer pleinement le monde agricole à la Stratégie Locale Biodiversité



### Pourquoi ?

Le secteur agricole, en particulier **l'élevage extensif ovin et bovin pratiqué sur les prairies bocagères de la CCHLeM, constitue une clé de voûte pour la biodiversité locale**. Ces prairies appuyées par un système bocager dense, humide et arboré, par leur richesse écologique et leurs qualités naturelles, offrent un habitat de choix pour une faune et une flore variée et favorisent le maintien de service nombreux : qualité et quantité d'eau, stockage carbone....

Pour que la stratégie biodiversité soit véritablement efficace, **il est essentiel de soutenir les éleveurs et plus largement les agriculteurs pour préserver les filières d'élevages actuelles et de les encourager à renforcer l'intégration de la biodiversité dans leurs pratiques**. La mobilisation du monde agricole est donc un préalable incontournable pour garantir une gestion harmonieuse et durable des ressources naturelles.

### Quels objectifs ?

- Maintenir l'élevage extensif en milieu bocager
- Conforter les agriculteurs comme acteur de la biodiversité
- Développer et faire connaître la production locale, favorable à la biodiversité

# 2

## LA STRATEGIE

### 2.3

#### Les axes stratégiques

# BIENVENUE EN 2070

Il y a presque 50 ans, en 2024, nos prédécesseurs ont œuvré pour définir une feuille de route pour la préservation de la biodiversité sur notre territoire. Parmi les élus, services, et acteurs locaux, certains avaient pour ambition de faire de la Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche la « Silicon Valley de la biodiversité », en d'autres termes : faire de la biodiversité un levier de développement territorial.

Si à l'époque, le pari semblait fou, force est de constater qu'aujourd'hui, il est réussi. Grâce à cette stratégie, et malgré le réchauffement planétaire globale, notre territoire a su mettre en place des actions pour préserver, valoriser, et améliorer l'état de la biodiversité localement.

Notre principal levier, à l'époque, était la richesse de notre bocage, alors fragilisée par les difficultés de l'élevage et par le développement des céréales. Nous avons su le protéger et le renforcer pour le rendre encore plus propice au développement de la faune comme de la flore, mais aussi de nos éleveurs et agriculteurs.

Nous avons misé sur le fait d'attirer des

entreprises et instituts de recherche sur le sujet de la biodiversité pour faire de cette dernière un fer de lance de notre développement local, et avons réussi à conserver notre âme et nos paysages ruraux. Ce faisant, nous avons réussi à améliorer la connaissance de notre richesse spécifique en matière de biodiversité, comblant ainsi les lacunes dans les états des lieux d'alors.

La mobilisation générale a été un vecteur clé de la réussite de cette stratégie : élus, services et acteurs locaux se sont d'abord formés sur le sujet, ont sensibilisé leur entourage, et ont participé à la mise en œuvre des actions.

Enfin, nous avons appris à aménager autrement, à comprendre comment le faire sans déranger le vivant outre mesure, par une planification territoriale et des opérations d'aménagement plus adaptées.

## STRATEGIE LOCALE BIODIVERSITE

### Les axes stratégiques

#### Une stratégie à visée 2050

avec des prérequis et un plan d'actions à mener d'ici 2030

- 5 axes
- 17 objectifs stratégiques
- 49 objectifs opérationnels

#### Axe 1

Coconstruire et mobiliser largement autour de la biodiversité

#### Axe 2

Mieux connaître l'ensemble des milieux et des espèces

#### Axe 3

Préserver, protéger et gérer tous les écosystèmes, ordinaires ou remarquables

#### Axe 4

Aménager autrement et replacer la biodiversité au cœur des arbitrages dans les projets d'aménagement

#### Axe 5

Renforcer l'attractivité du territoire et sa dynamique économique grâce à la biodiversité

# STRATEGIE LOCALE BIODIVERSITE

## Les axes stratégiques

### Axe I

Coconstruire et mobiliser largement autour de la biodiversité

I.1 Adopter un principe de subsidiarité entre CCHLeM et les communes pour favoriser une gestion efficace et opérationnelle de la préservation de la biodiversité

I.2 Construire un argumentaire solide et partagé pour favoriser les arbitrages en faveur de la biodiversité

I.3 Mobiliser élus, habitants et les acteurs locaux dans la préservation de la biodiversité

I.4 Faire des exploitants agricoles et sylvicoles les alliés de la biodiversité

### Axe II

Mieux connaître l'ensemble des milieux et des espèces

II.1 Renforcer la connaissance de la biodiversité sur le territoire

II.2 Renforcer la connaissance sur les Espèces Exotiques Envahissantes et les moyens de lutte

II.3 Renforcer la connaissance des interactions mutuelles entre la Biodiversité avec son environnement et les populations

### Axe III

Préserver, protéger et gérer tous les écosystèmes, ordinaires ou remarquables

III.1 Mieux cibler les aires protégées et renforcer les protections existantes

III.2 Adopter une gestion durable des milieux ordinaires (forêt, milieux aquatiques, arbres morts, landes, prairie, bocage)

III.3 Faire de la planification, un allié de la biodiversité et de la qualité écologique des écosystèmes

### Axe IV

Aménager autrement et replacer la biodiversité au cœur des arbitrages dans les projets urbains

IV. 1 Renforcer la diffusion de la biodiversité diurne et nocturne dans les espaces résidentiels privés et dans les zones d'activités économiques

IV.2 Renforcer la nature dans les villes et villages et sa gestion

IV.3 Garantir les continuités écologiques malgré les infrastructures

### Axe V

Faire de la biodiversité un levier de développement économique

V.1 Faire connaître l'engagement de la collectivité et du territoire en matière de biodiversité

V.2 Être le territoire innovant économiquement autour de la Biodiversité

V.3 Soutenir et valoriser les productions agricoles locales participant à la préservation de la biodiversité et des paysages

V.4 Mobiliser la biodiversité comme levier d'attractivité et de développement touristique

# Les objectifs stratégiques et opérationnels

## Axe I

Coconstruire et mobiliser largement autour de la biodiversité

### OBJECTIF STRATEGIQUE

**I.1 Adopter un principe de subsidiarité entre CCHLeM et les communes pour favoriser une gestion efficace et opérationnelle de la préservation de la biodiversité**

**I.2 Construire un argumentaire solide et partagé pour favoriser les arbitrages en faveur de la biodiversité**

**I.3 Mobiliser élus, habitants et les acteurs locaux dans la préservation de la biodiversité**

**I.4 Faire des exploitants agricoles et sylvicoles les alliés de la biodiversité**

### OBJECTIF OPERATIONNEL

I.1.1 Maintenir la capacité des élus à être fédérés autour de la biodiversité  
I.1.2 Adapter la gouvernance politique et technique interne de la collectivité

I.2.1 Impliquer les partenaires de la Biodiversité dans l'opérationnalisation de la stratégie Locale Biodiversité  
I.2.2 Intégrer la biodiversité comme critère d'arbitrage des projets et des investissements (au même titre que le climat) et éco-conditionnaliser les aides publiques  
I.2.3 Intégrer la biodiversité dans toutes les politiques publiques, plans, programmes et actions

I.3.1 Mobiliser les collectivités pour l'exemplarité et la mobilisation de toute la société civile  
I.3.2 Impliquer tous les habitants et habitantes dans la préservation de la biodiversité  
I.3.3 Mobiliser toutes les entreprises pour intégrer la biodiversité dans leur modèle économique et la gestion de leurs espaces (hors économies primaires)

I.4.1 Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques  
I.4.2 Accompagner les sylviculteurs dans l'évolution de leurs pratiques  
I.4.3 Valoriser les initiatives favorisant la biodiversité dans les exploitations agricoles, les champs, les bois et les forêts



# Les objectifs stratégiques et opérationnels

## Axe II

Mieux connaître  
l'ensemble des milieux  
et des espèces

OBJECTIF STRATEGIQUE

OBJECTIF OPERATIONNEL

### II.1 Renforcer la connaissance de la biodiversité sur le territoire

- II.1.1 Renforcer la production d'inventaire naturaliste sur le territoire
- II.1.2 Recenser et qualifier l'ensemble des données disponibles – Pérenniser le suivi
- II.1.3 Renforcer la connaissance de la biodiversité par taxons et milieux, sur un temps long  
Assurer la diffusion et le partage des connaissances en matière de biodiversité

### II.2 Renforcer la connaissance sur les Espèces Exotiques Envahissantes et les moyens de lutte

- II.2.1 Prévenir l'introduction et la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes sur le territoire
- II.2.2 Mener et expérimenter des opérations de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes et de restauration des milieux dégradés
- II.2.3 Agir face à l'introduction de nouvelles Espèces Exotiques Envahissantes, en lien avec la crise climatique et défricher les moyens de lutte sur le territoire

### II.3 Renforcer la connaissance des interactions mutuelles entre la Biodiversité avec son environnement et les populations

- II.3.1 Mobiliser la communauté scientifique pour appréhender tous les enjeux liés à la Biodiversité (santé, changement climatique, stockage carbone, cycles de l'eau)
- II.3.2 Renforcer les connaissances sur les solutions fondées sur la nature dans l'aménagement et le développement du territoire et assurer la qualité de vie des habitants
- II.3.3 Développer et expérimenter une culture d'alliance entre le territoire, ses habitants et sa biodiversité



# Les objectifs stratégiques et opérationnels

## Axe III

Préserver, protéger et gérer tous les écosystèmes, ordinaires ou remarquables



OBJECTIF STRATEGIQUE

OBJECTIF OPERATIONNEL

**III.1 Mieux cibler les aires protégées et renforcer les protections existantes**

**III.1.1** Chercher à créer une zone de protection forte à destination du bocage et des prairies anciennes

**III.1.2** Chercher à créer une zone de protection forte à destination des landes forestières et des forêts anciennes

**III.1.3** Augmenter les niveaux de protection des aires protégées

**III.2 Adopter une gestion durable des milieux ordinaires**

**III.2.1** Consolider les activités agricoles en faveur du renforcement des milieux bocagers et des prairies permanentes et temporaires

**III.2.2** Renforcer et accompagner l'adaptation des milieux forestiers au contexte de transition énergétique et climatique

**III.2.3** Ralentir le cycle de l'eau, au service de la biodiversité et des hommes

**III.2.4** Préserver les landes et les valoriser auprès des publics

**III.2.5** Conforter la place des arbres vieillissants et morts dans le paysage, source de grande richesse biologique

**III.3 Faire de la planification, un allié de la biodiversité et de la qualité écologique des écosystèmes**

**III.3.1** Rendre opérationnelle la stratégie Biodiversité dans les documents d'urbanisme

**III.3.2** Expérimenter la trame brune et la trame noire sur le territoire

# Les objectifs stratégiques et opérationnels

## Axe IV

Aménager autrement  
et replacer la  
biodiversité au cœur  
des arbitrages dans  
les projets urbains



OBJECTIF STRATEGIQUE

OBJECTIF OPERATIONNEL

**IV. 1 Renforcer la diffusion de la biodiversité diurne et nocturne dans les espaces résidentiels privés et dans les zones d'activités économiques**

**IV.1.1** Assurer et renforcer les continuités écologiques dans les sols dans les espaces privés des quartiers résidentiels et zones économiques (sol, surface et air)  
**IV.1.2** Renforcer la biodiversité à l'échelle du bâtiment

**IV.2 Renforcer la nature dans les villes et villages et sa gestion**

**IV.2.1** Développer les trames écologiques urbaines  
**IV.2.2** Développer les villes et villages éponges et végétalisés  
**IV.2.3** Adapter la gestion des espaces publics à la préservation et au renforcement de la biodiversité urbaine

**IV.3 Garantir les continuités écologiques malgré les infrastructures**

**IV.3.1** Lutter contre les discontinuités écologiques pour favoriser le passage des espèces et assurer un bon équilibre des milieux  
**IV.3.2** Améliorer la gestion des bords des infrastructures routières et ferroviaires

# Les objectifs stratégiques et opérationnels

## Axe V

Faire de la biodiversité un levier de développement économique



### OBJECTIF STRATEGIQUE

### OBJECTIF OPERATIONNEL

**V.1 Faire connaître l'engagement de la collectivité et du territoire en matière de biodiversité**

V.1.1 Coconstruire une stratégie opérationnelle de développement territorial autour des enjeux de biodiversité

V.1.2 Communiquer et faire connaître l'ambition territoriale

V.1.3 Réunir sur le territoire les acteurs nationaux économiques, les acteurs scientifiques et universitaires et les acteurs de la biodiversité

**V.2 Être le territoire innovant économiquement autour de la Biodiversité**

V.2.1 Créer les conditions d'accueil des entreprises mobilisant les ressources issues de la biodiversité, s'en inspirant et participant à sa préservation

V.2.2 Créer les conditions d'expérimentation et d'innovation pour les entreprises – Être le territoire d'expérience sur la Biodiversité

V.2.3 Accueillir les scientifiques et universitaires sur les sujets croisant Biodiversité et développement économique.

**V.3 Soutenir et valoriser les productions agricoles locales participant à la préservation de la biodiversité et des paysages**

V.3.1 Soutenir les activités agricoles innovantes et expérimentales en faveur des acteurs agricoles et de la biodiversité

V.3.2 Valoriser les productions agricoles locales, vectrices de paysages de qualité et de biodiversité en bon état

V.3.3 Créer les conditions d'accueil de nouveaux agriculteurs et exploitations agricoles, favorables au maintien de la biodiversité et des paysages

**V.4 Mobiliser la biodiversité comme levier d'attractivité et de développement touristique**

V.4.1 Sensibiliser et former les professionnels du tourisme et des loisirs à la préservation des espaces naturels pour en faire de véritables ambassadeurs

V.4.2 Accompagner le secteur des loisirs et du tourisme dans le passage à l'action sur leurs sites et bâtiments et dans leur offre

V.4.3 Démultiplier les moyens humains et matériels d'information pour favoriser les bons comportements